

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2009**
tenue sous la présidence de M. J. LOCHER

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
		M.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	MM.	E.	BIEDERMANN	Maire
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	Mme	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale
	M.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Karine MATUSIAK / Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des Commissions réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions réunies du 22 avril 2009 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Election du Bureau du Conseil municipal -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et moyens de les couvrir;
 - 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008;
 - 5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries :
 - 5.3.1. Approbation des comptes 2008 et du rapport de gestion 2008;
 - 5.3.2. Désignation de l'organe de contrôle (art. 21 des statuts de la Fondation) -
 - 5.4 Acquisition d'un camion tonne pompe léger destiné à la Compagnie des sapeurs-pompiers XXI : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 420'000.--);
 - 5.5 Mise en œuvre d'un plan lumière : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 658'000.--);
 - 5.6 Centre sportif Sous-Moulin :
 - 5.6.1. Renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 231'000.-- soit $\frac{1}{3}$ de CHF 693'000.--);
 - 5.6.2. Réfection du bâtiment omnisports - étanchéité des toitures et carbonatation : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 413'000.-- soit $\frac{1}{3}$ de CHF 1'239'000.--) -
- 6) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2008 -
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 9) Naturalisations (huis clos).

* * * * *

Séance des Commissions réunies

Le Président ouvre la séance des Commissions réunies à 20h.15, souhaite la bienvenue aux participant-es et prononce le huis clos.

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions réunies du 22 avril 2009

- Le procès-verbal est adopté par 15 voix pour et 3 abstentions.

La séance est levée à 20h.25.

* * * * *

Séance plénière du Conseil municipal

Le Président ouvre la séance à 20h.30 et remercie le public pour sa présence.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2009

- Le procès-verbal est adopté par 17 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le Président signale que le Bureau a reçu les courriers suivants :

- 1) Une invitation concernant le 53^{ème} Tournoi international de football du CS Chênois pour lequel il y a 2 invitations. Il fait circuler le formulaire joint afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire.
- 2) Divers courriers concernant le projet de maison de la Gradelle, à savoir un courrier signé par le "Comité des pétitionnaires" et l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle daté du 8 avril 2009 et s'intitulant "Rapport final de la commission ad hoc – Projet Maison de la Gradelle". Il donne lecture dudit courrier et précise que ce dernier était accompagné du courrier que le président de la commission Ad hoc Maison de l'Enfance avait adressé aux

.../...

différents intervenants, ainsi que d'un courrier que le secrétaire général avait adressé directement à l'association rappelant les articles de la LIPAD et de la LAC ainsi que de la RGC régissant les procédures de transmission des textes de commission. Il donne également lecture desdits courriers.

Le Président propose de transmettre copie de ces courriers à la commission Bâtiments-constructions, en l'occurrence à sa présidente, Mme Garcia.

- 3) Un courrier d'un habitant de l'avenue des Amazones adressé au Conseil municipal concernant des nuisances sonores et demandant la suppression d'une déchetterie de proximité se trouvant à l'entrée du chemin de l'Eperon. Il donne lecture dudit courrier, et dont copie sera transmise à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

Le Président suggère cependant que le Conseil administratif se prononce de suite afin que cela figure au procès-verbal puisque les choses sont en train d'évoluer.

M. Biedermann signale que la déchetterie va effectivement être déplacée. Il a fallu d'abord l'accord de la CAP et de la station service, lesquelles sont propriétaires du terrain concerné. Une déchetterie enterrée, identique à celle se trouvant à Conches, sera prochainement installée. Cette dernière sera équipée de containers enterrés et isolés où la chute du verre ne s'entend pratiquement pas. Une demande d'autorisation doit cependant être déposée.

3) Election du Bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que c'est lors de la séance de ce jour que le Conseil municipal est censé entériner la rocade des membres du Bureau. Lors de sa dernière séance, le Bureau a proposé de suivre ce qui avait été convenu en début de législature avec, pour la période qui va commencer au 1^{er} juin 2009, la présidence du Conseil municipal qui serait reprise par Mme Sobanek et la vice-présidence par M. Karr; Mme Garcia deviendrait secrétaire du Conseil, Mme Bauduccio-Deluc et lui-même, membres.

M. Walpen souhaiterait s'exprimer au nom du Conseil administratif –et de beaucoup de personnes– pour remercier M. Locher de son engagement, de sa disponibilité, ainsi que de la manière objective avec laquelle il a conduit les débats, ceci dans le respect des lois qui nous régissent. Il souhaite à la nouvelle présidente que les cieux lui soient cléments, surtout lorsque nous approcherons du cap des tempêtes. Bon vent Mme la Présidente !

Le Président procède au vote :

- Le Bureau est reconduit dans sa nouvelle composition par 20 voix pour et une abstention.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Biedermann, Maire.

M. Biedermann informe

Conseil administratif

Il a été procédé à la répartition des charges au sein du Conseil administratif pour la période allant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010 :

- M. Francis Walpen a été désigné comme président, et portera le titre de maire;
- Mme Béatrice Grandjean-Kyburz a été désignée en tant que vice-présidente;
- M. Emile Biedermann a été désigné comme membre.

Concept Sapeurs-pompiers 21

Par courrier daté 2 avril 2009, MM. Serge Dal Busco et Alain Rütsche, respectivement président et directeur général de l'Association des communes genevoises, ont souhaité que M. Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile, mette rapidement en œuvre une analyse du concept "Sapeurs-pompiers 21".

Sécurité incendie

Après analyse d'une demande formulée par les SIG concernant le remplacement de 10 bornes hydrantes hors service, il s'avère que 4 d'entre elles situées plus précisément 124C route de Chêne, 15 chemin de Conches, 12 chemin de Challandin et 166 route de Malagnou devront être remplacées et qu'une d'entre elles située au 4 chemin De-La-Montagne devra être réparée. Le montant total de ces travaux s'élèvera à CHF 34'000.--, montant qui sera prélevé sur le compte 14.0000.314.10.

Centre Sportif Sous-Moulin

Lors de sa séance du 4 mai 2009, le Bureau du Conseil Intercommunal a reçu les représentants du Curling Club de Genève, lesquels sont venus présenter un projet de construction d'une structure ad hoc dans le périmètre du Centre sportif.

Pour mémoire, le Conseil Intercommunal, en l'absence de détermination de la commission du Mérite sportif, a attribué ce dernier à Mme Nastascia Taverna. Vous avez par ailleurs toutes et tous été invités à la remise de ce mérite le 6 courant.

Aménagement du parvis de la mairie

Le Conseil administratif a donné son accord à une proposition des collaborateurs du service Parcs et Promenades consistant à créer un massif floral de grande dimension devant la mairie. Ce dernier prendra place au mois de juin, une fois les échafaudages démontés.

Circulation

En réponse à un courrier, daté 20 avril 2009, de M. Yves Delacrétaz, directeur général/DGM, concernant les lignes de bus 31 et 34, le Conseil administratif a décidé d'interpeller, conjointement avec les communes concernées, le Département du

Territoire quant aux critères retenus en matière de financement dans le cadre du Plan directeur des transports collectifs 2011-2014.

Concernant ce dernier, il convient de relever qu'une séance a réuni le 12 courant à Chêne-Bougeries une partie des magistrats des communes d'Arve & Lac en charge du dossier et la DGM, laquelle était venue présenter l'état d'avancement d'une étude relative à l'axe Frontenex-Pierre-à-Bochet.

Il ressort entre autres de cette réunion que les communes concernées n'estiment pas avoir obtenu satisfaction quant à la prise en compte par le Département de leurs propositions et observations contenues dans une étude circulation Arve & Lac entreprise en 2006.

Par ailleurs, et concernant plus particulièrement l'éventuelle création d'une ligne de trolleybus dans le secteur Frontenex-Tulette, les magistrats ont précisé que cette variante ne saurait conduire à l'abandon de la ligne de tramways appelée à rejoindre le secteur MICA.

Pour sa part, le Conseil administratif a manifesté ne pas être opposé à la création d'une ligne de trolleybus pour autant que cette dernière puisse, le moment venu, circuler en site propre.

Environnement

Un appel d'offres relatif à la collecte et au traitement des déchets de la ville de Chêne-Bougeries a été lancé. Ce dernier a été publié lundi 11 mai sur www.simap.ch ainsi que dans la Feuille d'Avis Officielle.

Maison de la Gradelle

Pour ce qui concerne l'évolution du dossier de la Maison de la Gradelle et suite à diverses questions et interpellations formulées lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 avril 2009, le Conseil administratif tient à préciser que ce dernier avait fait l'objet d'un renvoi à la commission Bâtiments-constructions, ceci par décision du Conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2009. Il convient donc, à ce stade du dossier et après validation de la teneur du rapport de la commission ad hoc par les membres de la commission Petite enfance-jeunesse lors de la séance du 6 avril 2009, de laisser la commission Bâtiments-constructions poursuivre ses travaux.

Concernant plus particulièrement la demande d'autorisation préalable déposée, la pratique habituelle veut que cette dernière soit accompagnée d'un estimatif des travaux. Pour mémoire, le bâtiment existant à rénover représente 1624 m³ SIA, alors que le nouveau bâtiment projeté comprendrait 4392 m³ SIA, soit un total estimé de 6016 m³ au prix moyen de CHF 700/m³ (CHF 4'211'200.--).

Par ailleurs, et tenant compte du souhait des commissions concernées d'envisager une excavation complète du sous-sol ainsi que de la nécessité d'entreprendre d'importants travaux en toiture du bâtiment situé au pied de la tour, le coût estimé de l'investissement s'élève à environ CHF 4'600'000.-- (y inclus les équipements d'exploitation et le coût des travaux d'aménagement d'une place de jeux).

Une estimation plus fine ne pourra toutefois être faite que dans le cadre du futur appel d'offres en entreprise générale.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Aménagement/Urbanisme

En réponse à un courrier, daté 15 avril 2009, de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire, le Conseil administratif a précisé qu'il n'avait pas d'observation à formuler quant au projet de Plan localisé de quartier N° 29701-511 situé route Jean-Jacques Rigaud. En conséquence, le Conseil administratif a donné son accord pour l'ouverture de l'enquête publique y relative.

Concernant le dossier Plan directeur communal, il convient de relever qu'une présentation de son état d'avancement a été faite aux membres de la commission Urbanisme lors de la séance du mardi 12 courant.

Personnel

Le poste d'intendant pour la salle communale Jean-Jacques Gautier a suscité 54 candidatures dans les délais impartis. 7 personnes ont été reçues pour un premier entretien. Un second entretien a eu lieu avec 3 d'entre elles.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé de mettre fin aux rapports de service liant la ville de Chêne-Bougeries à M. Philippe Montant, substitut des responsables des services extérieurs de la mairie, ceci au 31 juillet 2009.

Ainsi, les services Parcs et Promenades ainsi que Routes et cimetière sont donc dorénavant placés sous la seule responsabilité directe de MM. John Pellaz et Joao Gilberto.

Le Président remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

CASS des Trois-Chêne

Suite au départ au 136 chemin De-La-Montagne de l'Office d'orientation professionnelle et compte tenu des besoins en locaux exprimés tant par l'Hospice général que par la FSASD et Action Trois-Chêne pour l'Emploi, mandat a été donné à M. de Oliveira, architecte du propriétaire de l'immeuble, afin qu'il établisse un projet de réaménagement des surfaces. Le montant des travaux projetés est estimé à environ CHF 300'000--. Le Conseil administratif a interpellé la directrice adjointe à la Direction générale des CASS afin qu'elle confirme la prise en charge financière de ces travaux, ceci sur la base d'un accord de principe qu'elle avait formulé le 19 octobre 2007 déjà. Mme Brennenstuhl a indiqué que, contrairement à cet accord de principe, les trois communes auraient droit à un subventionnement cantonal de 33% pour l'année 2009. Sur ce, les Conseils administratifs des trois communes chênoises se sont réunis et ont décidé qu'ils remettraient les surfaces disponibles en l'état aux institutions, donc sans frais et sans rénovations.

Fête du Renouveau

M. Gilbert Reviol, Président du comité de la Fête du Renouveau demandait, en date du 3 avril 2009, ce qu'il devait faire des montants qu'il avait en caisse. Le Conseil

administratif a précisé qu'il attendait les comptes relatifs à l'exercice 2008 et que tout solde de caisse devait être rétrocédé à la commune. Par ailleurs, le Conseil administratif a suggéré de retirer les statuts déposés auprès de la banque Raiffeisen et de fermer le compte ouvert aux noms des organisateurs de la Fête. Cela étant, la décision de dissoudre formellement le comité ne peut qu'incomber à ses membres.

Ecole

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle avait fait part lors du dernier Conseil municipal de la décision d'offrir des t-shirts/chasubles aux écoles (50 par école). Les t-shirts sont arrivés. Elle en montre un exemplaire.

Le premier Conseil d'établissement a eu lieu le 7 mai. Il réunissait les écoles Gradelle, Belvédère, Ecole De Haller et Plateau de Haller, dont le directeur est M. Heiz. Ce fut un premier très long Conseil d'établissement où chacun ne savait pas très bien ce qu'il avait à faire. Les représentants des écoles, notamment de Haller, évoquaient la circulation à proximité de l'école, l'aménagement du préau et voulaient discuter de la qualité du restaurant scolaire de Chêne-Bourg. Son étonnement a été à son comble lors de la présentation du projet d'établissement préétabli par le directeur et les enseignants et qui portait sur trois axes : apprentissage différencié, double degré et estime de soi. Il semble que les deux premiers axes ne relèvent pas de la compétence des communes. Il s'agirait là d'une ingérence dans les ressources financières et humaines du DIP. Quant à l'estime de soi, il serait souhaitable de développer cet axe en parlant également des problèmes de violence, autour du thème de la sécurité. Le deuxième Conseil d'établissement, sous la direction de Mme Marti, aura lieu le lundi 18 août.

Culture

Le jeudi 30 avril, le jury du concours "**Ode est Où ?**" s'est réuni autour de huit projets en vue de la mise en eau, lumière et son du bassin de la place Colonel-Audéoud. Trois projets ont été sélectionnés et sont actuellement soumis au vote de la population (le tous-ménages invitant les communiers de plus de 10 ans à venir voter pour un des projets a malheureusement été distribué ce jour seulement dans les boîtes aux lettres, ce qui est regrettable).

- Le 1^{er} prix du jury a été décerné à Mme Catherine Tapernoux pour son projet intitulé "Ode est Où". Elle recevra un prix de CHF 5'000.--.
- Le 2^{ème} prix a été attribué au groupe AAVRA pour son projet intitulé "Torrent", pour un montant de CHF 3'000.--.
- Le 3^{ème} prix a récompensé les auteurs Kobler et Kobler pour leur projet intitulé "Une place-un écran-un miroir", pour un montant de CHF 2'000.--.

Mme Grandjean-Kyburz encourage vivement à venir voter. Le terme est fixé au 22 mai. La proclamation des résultats du vote et la remise des trois prix du jury auront lieu lors de l'apéritif précédent le repas offert au corps enseignant, le jeudi 28 mai à 19h.30. Chacun ici présent a reçu une invitation.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

- **L'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougieries et de la Comédie de Genève** est le fruit d'une collaboration de huit ans. L'Atelier-Théâtre donnera son spectacle le 3 juin à

20h.00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, le 4 juin à la Comédie et le 9 juin sur l'Esplanade Sismondi (si le temps le permet) dans le cadre des Mardis de Sismondi.

Le thème choisi cette année est le monde du travail, avec un montage de textes de différents auteurs qui traiteront ce sujet avec humour.

- **Les Mardis de Sismondi** accueilleront également sur l'Esplanade Sismondi les chorales des écoles de Chêne-Bougeries et de Conches le mardi 16 juin à 20h.00. On regrette toutefois que l'Ecole de la Gradelle ait déclaré forfait cette année.

Comme chaque année une verrée est offerte à la fin des deux spectacles des Mardis de Sismondi et comme chaque année nous allons faire passer une liste d'inscriptions pour demander aux membres du Conseil de bien vouloir aider à servir la collation.

- Le samedi 6 juin dès 10h.00 aura lieu la **Fête cantonale des musiques**. 16 corps de musique et quelque 800 musiciens se produiront dans les Trois-Chêne. Chêne-Bougeries abritera des concours à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Un chapiteau sur la place Colonel-Audéoud accueillera la partie officielle, avec repas. Un défilé de toutes les sociétés partira à 19h.00 de Chêne-Bourg pour arriver à la place Audéoud. La Fête cantonale des musiques est soutenue par le Comité de Coordination Culturel Chênois, mais organisée par un comité ad hoc.

- Dans le cadre des activités soutenues par le CCCC, Mme Grandjean-Kyburz informe que M. Fred Zeitz a malheureusement renoncé à organiser le **festival de danse** prévu le 4 juillet à la salle communale de Chêne-Bougeries.

Divers

Le Conseil administratif a décidé de s'associer à nouveau en 2009 à la Journée mondiale de prévention du suicide prévue le 10 septembre.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et moyens de les couvrir

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de CHF 1'232'000.-- ont été préavisés favorablement lors de la séance des Commissions réunies du 22 avril par 19 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents. Par ailleurs, ils ont été préavisés favorablement par la commission Finances lors de sa séance du 27 avril 2009 par 8 voix pour et 1 abstention.

M. Walpen indique que les crédits supplémentaires s'élèvent, selon la brochure des comptes, à un total de CHF 3'522'000.--, mais que le 65% de cette somme n'est pas soumis au vote, parce qu'il s'agit de dépenses liées aux recettes. Il y a notamment 3% pris sur les centimes additionnels qui correspondent aux frais de perception d'impôts; il y a les frais de commandements de payer envoyés par l'administration fiscale; il y a les remises fiscales et les irrécouvrables et, enfin, la compensation versée aux

communes françaises. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal aura à se prononcer sur le montant de CHF 1'232'831,90 qui sera couvert notamment par les plus-values des rentrées fiscales et, d'autre part, par les économies réalisées sur les charges. L'année prochaine, pour tenir compte des remarques exprimées, M. Walpen annonce que sera joint un tableau détaillant ces différents crédits supplémentaires soumis ou non-soumis au vote du Conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Salerno, au nom du groupe Libéral, tient à remercier le Conseil administratif ainsi que les collaborateurs de la Mairie pour la préparation des comptes 2008, pour leur disponibilité dans le cadre du contrôle des comptes par la commission Finances. Elle aimeraient de plus, cette année, adresser un remerciement tout particulier à M. Rico pour avoir repris au pied levé le suivi de la comptabilité et l'établissement des comptes 2008. Ce n'était pas évident de revoir une telle comptabilité, par le volume que cela représente. En conséquence, le groupe Libéral constate avec satisfaction le résultat positif de 2008. D'une part, il approuvera les comptes 2008 présentant un excédent de revenus de CHF 3'588'000.-- et une fortune nette au 31 décembre de CHF 89'695'000.--; d'autre part, il acceptera les crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de CHF 1'232'000.--. Les chiffres sont arrondis au millier.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2008
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le rapport des commissions réunies du 22 avril 2009 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 27 avril 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2008 suivants pour un montant total de CHF 1'232'831.90. §

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 27 avril 2009, la commission Finances a préavisé favorablement l'adoption des comptes par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Walpen signale que la commune vient de recevoir les premières prévisions fiscales en vue de l'établissement du budget 2010. Si on se réfère aux chiffres de l'administration fiscale pour l'année 2009, la baisse serait de 20%. Ce pourcentage lui paraît cependant erroné et la réalité concernant les personnes physiques se situerait à - 5%. Pour 2010, les premières prévisions feraient état d'une baisse se situant entre 3% et 5%. Dans quelques jours, les travaux relatifs au prochain budget de fonctionnement vont débuter. Si le Conseil vote les comptes ce soir, il devrait très vite en oublier les chiffres parce qu'il s'agit du reliquat des belles années. On va au devant d'années très difficiles.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement -

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances du 27 avril 2009 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

par **22 voix pour, soit à l'unanimité,**

.../...

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de CHF 28'456'618.32 aux charges et de CHF 32'045'580.92 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'588'962.60.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de CHF 2'153'600.75 aux dépenses et de CHF 505'631.60 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'647'969.15.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'647'969.15 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 4'200'561.65 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 3'588'962.60.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 3'588'962.60 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de CHF 123'973'399.94 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 81'378'831.69
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 42'594'568.25
<hr/>	
Total de l'actif	CHF 123'973'399.94

et au passif un montant de CHF 123'973'399.94 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'878'541.55
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 6'845'000.--
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'501'868.91
- Provisions (nature 24)	CHF 13'949'395.--
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 10'103'419.26
- Fortune nette (nature 29)	CHF 89'695'175.22
<hr/>	

Total du passif	CHF 123'973'399.94
-----------------	--------------------

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2008 à CHF 12'600'000.--.

Le Président fait circuler deux formulaires que tous sont priés de signer afin de les transmettre au Département.

5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

5.3.1 Approbation des comptes 2008 et du rapport de gestion 2008

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que le Conseil de Fondation a approuvé les comptes le 7 avril 2009 à l'unanimité des membres présents. Lors de la séance du 27 avril de la commission Finances, ils ont été préavisés favorablement par 5 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre. Elle rappelle que tous les conseillers municipaux ont reçu copie desdits comptes.

Le Président ouvre la discussion.

M. Karr indique que son groupe est plus réservé que jamais sur le fonctionnement actuel de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Ce fonctionnement n'a jamais été aussi pauvre puisque la Fondation ne s'est réunie qu'une seule fois cette année et qu'elle semble avoir raté le coche d'écouter les messages de précaution qui ont été émis par ce Conseil, message qui consistait à laisser toutes les options ouvertes pour le village. Les comptes ne reflètent aucune mesure conservatoire concernant l'intégrité de certains bâtiments. Le groupe des Verts a donc été très surpris de recevoir des comptes qui sont sourds à la réalité politique de la commune. Il espère au moins que le bureau de la Fondation, si ce n'est la Fondation elle-même, entende ce message et fasse le nécessaire. Pour les Verts, la Fondation est un peu une boîte noire, on ne sait pas très bien ce qui s'y passe. Il se trouve que les Verts ont le malheur d'avoir une déléguée dans leur groupe qui est gravement souffrante, mais qui entend revenir bientôt dans ce Conseil. Les Verts espèrent ainsi en savoir plus. Mais si la Fondation ne se réunit qu'une fois par année, ce n'est pas extraordinairement transparent. Cependant, les Verts ne désavouent pas complètement ce qui a été fait en votant négativement, ils s'abstiennent simplement concernant ces comptes.

Mme Salerno répond à M. Karr qu'elle fait partie du Conseil de Fondation depuis 5 ans; M. Spinelli père faisait également partie dudit Conseil durant les deux précédentes législatures et, à chaque fois, il n'y a eu qu'une seule séance. Elle trouve donc regrettable que cette année, on fasse le reproche de n'avoir tenu qu'une seule séance. Par ailleurs, elle aimerait rappeler qu'elle avait demandé au Conseil de Fondation d'organiser une séance au mois d'octobre ou de novembre qui, malheureusement, n'a pas pu être agendée. Enfin, la décision du Conseil municipal concernant le choix à faire entre une rénovation ou une démolition a été faite, sauf erreur, au mois d'avril 2008 et il n'y a pas eu de séance depuis. Il est regrettable de dire que le Conseil de Fondation ne fait pas les choses correctement. Il aurait peut-être aussi été de bon aloi que le Conseil municipal se soucie aussi d'entreprendre quelque chose. C'est un peu facile de rejeter la faute sur le Conseil de Fondation puisque la décision est venue du Conseil municipal et le Conseil de Fondation n'a pu que se tenir à cette décision.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**FONDATION COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DE
CHENE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2008 ET DU
RAPPORT DE GESTION 2008**

Vu l'art. 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, par la commission Finances lors de sa séance du 27 avril 2009 -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 7 abstentions,**

APPROUVE le rapport de gestion 2008, le bilan, le compte de pertes et profits 2008 et le rapport de contrôle établi par la Société Fiduciaire et de Gérance SA.

5.3.2 Désignation de l'organe de contrôle (art. 21 des statuts de la Fondation)

Mme Salerno rappelle que suite à la vacance du poste de responsable des finances, la commune s'est retrouvée dans une impasse concernant la comptabilité de la Fondation. En conséquence, le Conseil administratif a décidé de déléguer la tenue de la comptabilité à la fiduciaire Antoine Gautier qui connaissait bien les comptes de la Fondation, car elle avait déjà opéré précédemment. Le Conseil administratif a ensuite délégué le contrôle des comptes de la Fondation à la fiduciaire qui fait le contrôle des comptes de la commune. Il est donc demandé de désigner la Société Fiduciaire et de Gérance SA (SFG) comme organe de révision des seuls comptes 2008 puis d'entériner la décision prise l'année dernière, c'est-à-dire de reconfirmer le mandat de la fiduciaire Antoine Gautier pour les comptes 2009 et suivants.

M. Walpen ajoute qu'il est entendu que le service de la comptabilité de la commune reprendra la tenue des comptes de la Fondation.

Le président procède au vote.

- La désignation de l'organe de contrôle est approuvée par 15 voix pour et 7 abstentions.

5.4 Acquisition d'un camion tonne pompe léger destiné à la Compagnie des sapeurs-pompiers XXI : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 420'000.--)

Le Président passe la parole à M. Liberek, président de la commission Sports-secours.

M. Liberek explique que la demande de ce véhicule remonte à environ cinq ans. Depuis l'introduction du concept Pompiers XXI, il existe une répartition un peu différente des compétences, les communes et la Compagnie XXI ayant notamment la charge d'intervenir lors de plus petits feux. Lorsque la commission a eu l'occasion d'auditionner les représentants des sapeurs-pompiers, en décembre 2008, ces derniers avaient cité en exemple l'extinction de feux de poubelles, de cabanons et de containers. Il y a par ailleurs une interaction entre la Compagnie XXI et le SIS. M. Liberek rappelle que la Compagnie XXI intervient environ une cinquantaine de fois par année, dont 20-30 fois lors d'incendies.

Concernant les démarches qui ont été entreprises, soit au sein de la Compagnie XXI, soit par les autorités ou par la commission Sports-secours, des renseignements ont été pris auprès des communes concernant les véhicules et le matériel qu'elles avaient à leur disposition. Les autorités de Chêne-Bougeries se sont également renseignées auprès de la Direction de la Sécurité civile en lui demandant si l'acquisition d'un tel véhicule était adéquate. La réponse de ladite Direction étant positive, la commune est allée de l'avant. Un appel d'offres a été publié et trois candidats ont répondu. Après audition des soumissionnaires, le choix s'est porté sur l'entreprise Feumotech qui avait formulé l'offre la meilleur marché, les autres paramètres étant équivalents. La proposition d'acquisition d'un camion tonne pompe a été acceptée à l'unanimité des membres de la commission Sports-secours et à l'unanimité des membres de la commission Finances. Il est donc impératif d'acquérir ce véhicule, notamment pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

M. Walpen indique que sur le plan financier, il n'y a aucune raison de s'opposer à cet excellent dossier qui a été construit suite à un appel d'offres en bonne et due forme. La commune a les disponibilités nécessaires dans sa trésorerie communale et la dépense sera amortie en 10 ans.

Le Président ouvre la discussion.

M. Spinelli souligne que la somme demandée peut paraître assez vertigineuse pour un véhicule. Un véhicule plus modeste aurait été handicapant pour la Compagnie, mais certainement pas invalidant. Néanmoins, plusieurs points ont été soulignés qui démontrent la pertinence d'un tel achat; en premier lieu, la mission des sapeurs-pompiers qui, ces dernières années, a passablement évolué et qui tend vers une plus grande indépendance de la Compagnie. D'ailleurs, le concept Pompiers XXI demande parfois aux sapeurs-pompiers volontaires d'intervenir seuls, sans l'assistance du SIS. Deuxièmement, il y a la vétusté du véhicule actuel qui, en plus d'être relativement dangereux pour les passagers, devient difficile, sinon impossible, à entretenir faute de pièces, et risque de tomber en panne à tout moment. Enfin, la procédure d'appel d'offres s'est déroulée dans les règles de l'art, ce dont il remercie le Conseil administratif et le jury du concours. En somme, l'attente de ce camion aura été longue. Cela fait plusieurs années que la Compagnie en parle. Ce nouveau moyen d'intervention rendra leur travail plus efficace et leur engagement plus stimulant encore.

.../...

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ACQUISITION D'UN CAMION TONNE POMPE LEGER DESTINE A LA
COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS XXI : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 420'000.--)**

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-secours lors de sa séance du 25 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 30 mars 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un camion tonne pompe léger destiné à la Compagnie des sapeurs-pompiers XXI;

d'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 420'000.--;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 420'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 14.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019.

Le Président relève que ce vote est un signe encourageant pour la Compagnie qui voit là le soutien des autorités.

5.5 Mise en œuvre d'un plan lumière : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 658'000.--)

Le Président passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

M. Karr souligne que ce sujet a été abondamment présenté dans les commissions. Il s'agit d'un objet qui constitue un crédit cadre qui va permettre au Conseil administratif d'améliorer la qualité et de réduire la quantité de lumière projetée sur la commune et

.../...

donc de contribuer à une économie énergétique, financière ainsi qu'à une amélioration de la sécurité en ciblant mieux la lumière telle qu'elle est diffusée sur les chemins. Tout ceci se fera à la faveur des travaux qui sont déjà prévus. C'est un crédit cadre qui est parfaitement rationnel et qui a reçu un très bon accueil en commission Finances qui l'a préavisé à l'unanimité ainsi qu'en commission Mobilités-nature-environnement. Il remercie particulièrement M. Robyr, secrétaire adjoint, pour son engagement sur ce dossier qu'il a fait avancer avec brio.

M. Walpen espère une décision positive qui le réjouirait à double titre : d'abord, comme président de la commission de l'énergie de Grand Conseil, de pouvoir dire qu'à Chêne-Bougeries on avance et on entreprend des choses (encore faudra-t-il être attentif à la faire savoir avant que d'autres s'en emparent); deuxièmement, comme M. Karr l'a dit, il s'agit d'un crédit cadre, une excellente opération qui sera amortie sur 10 ans dans les amortissements ordinaires du patrimoine administratif.

Le Président ouvre la discussion.

Pour M. Spinelli, il va de soi que sur le fond, ce projet est parfaitement louable et motivant et que le groupe des Verts le soutient. Néanmoins, il attire l'attention à titre personnel sur le fait que certains lampadaires sont non seulement récents mais aussi très jolis. Il invite donc le Conseil administratif à avoir une approche sensible du problème et à évaluer la situation au cas par cas avant de faire *tabula rasa*.

Mme Bauduccio annonce que le groupe Avenir Chênois soutient amplement ce projet.

M. Naggar souligne que les Martiens ne verront plus Chêne-Bougeries dans l'espace !

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN LUMIERE : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 658'000.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 31 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 27 avril 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 658'000.-- pour couvrir les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un plan lumière sur le territoire de la ville de Chêne-Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 658'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019.

M. Biedermann note qu'il a entendu à la radio qu'on est en train d'inventer de nouveaux LED encore moins consommateurs d'énergie. D'ici dix ans on pourra donc peut-être encore trouver mieux.

5.6 Centre sportif Sous-Moulin

5.6.1 Renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 231'000.-- soit $\frac{1}{3}$ de CHF 693'000.--)

Le Président passe la parole à M. Liberek, président de la commission Sports-secours.

M. Liberek explique que la chaudière du CSSM a 25 ans. Elle s'est fissurée à cause de l'usure, il y a deux ans. Il est impératif de la remplacer. Pour preuve, ce projet a été accepté par 14 des 15 membres du Conseil Intercommunal, à l'unanimité des membres de la commission Sports-secours et à l'unanimité des membres de la commission Finances.

Mme Salerno confirme que la commission Finances, dans sa séance du 11 mai 2009, a préavisé cet objet à l'unanimité par 9 voix pour, reconnaissant ainsi l'urgence et la nécessité de faire ces travaux.

M. Biedermann espère que le crédit sera accepté. Le Conseil Intercommunal en parle depuis quatre ans, après avoir cherché d'autres solutions (bois, éoliennes, géothermie). Il attend un vote positif de la part du Conseil municipal pour remplacer les deux chaudières à mazout qui arrivent à bout de souffle, par des chaudières à gaz.

M. Walpen rappelle, pour être parfaitement complet, que la délibération de ce soir est soumise à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et Thônex.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

.../...

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - RENOUVELLEMENT DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AU GAZ DU SITE PRINCIPAL : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 231'000.-- soit 1/3 de
CHF 693'000.--)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre sportif Sous-Moulin -

Vu le crédit d'étude de CHF 55'000.-- voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 avril 2008 -

Vu le crédit de CHF 693'000.-- accepté par le Conseil Intercommunal lors de sa séance du 4 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-Secours lors de sa séance du 25 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 mai 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de voter un crédit d'investissement de CHF 231'000.-- (1/3 de CHF 693'000.--) en vue du renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre sportif Sous-Moulin,
de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
d'amortir cette dépense de CHF 231'000.--, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de CHF 55'000.-- voté le 10 avril 2008, soit un montant total de CHF 286'000.--, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2019,
de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

5.6.2 Réfection du bâtiment omnisports - étanchéité des toitures et carbonatation : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 413'000.-- soit 1/3 de CHF 1'239'000.--)

M. Liberek rappelle qu'il s'agit d'un crédit qu'il est important d'accepter vu les conséquences très dommageables pour la salle omnisports. On en parle depuis un certain temps. Il y a des fuites d'eau qui coulent sur le plancher et provoquent des dégâts. Il précise que l'offre est soumise aux AIMP et qu'il y a eu une augmentation

des montants de 2006 de l'ordre de 7%, mais en même temps, l'indice du coût à la construction est passé de 119 à 133 points. Donc finalement, cette augmentation n'est pas si importante que cela. Le projet a été accepté par les membres de la commission Sports-secours, par les membres de la commission Finances ainsi que par les membres du Conseil Intercommunal. La remarque de M. Walpen vaut aussi pour cet objet.

M. Biedermann rappelle que ce projet est en discussion depuis quatre ans au CSSM. D'autres solutions de remplacement (actuellement en monocouche) avaient été proposées et cela a pris du temps d'élaborer d'éventuelles propositions alternatives. On en est revenu à la solution de remplacer la toiture par une étanchéité monocouche et de s'occuper également des façades du CSSM au niveau de la carbonatation. Le souhait était que ces travaux (en tout cas pour la chaudière) puissent se faire avant la remise en route du chauffage mi-septembre. Mais, compte tenu des délais de recours, il ne reste plus beaucoup de temps pour la chaudière. Quant aux travaux de toiture, ils sont mieux exécutés en été qu'en hiver.

M. Walpen rappelle, pour la bonne forme, qu'ici aussi la part de Chêne-Bougeries du crédit total s'élève à CHF 456'000--. Le Conseil municipal a déjà voté un crédit d'étude de CHF 43'000-- le 10 avril 2008, ce qui fait que ce soir, son accord est sollicité pour un montant de CHF 413'000--. Le total des CHF 456'000-- sera amorti entre 2010 et 2029, soit en 20 annuités.

Le Président ouvre la discussion.

M. Karr rappelle qu'à un moment donné, il a existé au sein du Conseil Intercommunal, une volonté de réaliser une toiture végétalisée. Cette volonté a été apparemment étouffée dans l'œuf et à chaque fois que cette question est venue, on n'a plus voulu entendre parler en disant que c'était impossible. Il aimerait savoir une fois pour toutes pourquoi il est impossible de poser une toiture végétalisée sur un bâtiment public qui appartient à la commune.

M. Perrin souligne que ce sujet avait été abordé en commission et effectivement la végétalisation d'une toiture comme celle du Centre sportif posait problème car il fallait reprendre toute la structure porteuse, c'est-à-dire démolir ou renforcer; mais renforcer un ouvrage qui a déjà des problèmes de carbonatation, c'est très, très lourd. Dans ce cas particulier, on avait abandonné vu le problème d'instabilité et de renforcement nécessaire des dalles.

M. Karr demande quelle était alors la charge supplémentaire en termes de kilo par m².

M. Perrin n'a pas exactement ce chiffre en tête, mais il sait que la végétalisation doit se faire avec une couche de terre de l'ordre de 1,5 tonne au m². Donc, c'est très considérable. Pour 40cm, la charge est de l'ordre de 700 kg. La toiture ne pouvait supporter une telle charge et il y avait des problèmes de déformation et de renforcement qui étaient beaucoup trop conséquents.

M. Biedermann réitère ce qu'il a dit précédemment à l'attention de M. Karr. Une première solution a été proposée il y a quatre ans. Un des conseillers municipaux de Chêne-Bougeries avait émis le désir d'avoir une variante en cuivre, laquelle s'est chiffrée au double compte tenu de la complexité de la structure du toit. Ce n'est pas un toit plat, mais trois toitures avec des coupoles et c'est très compliqué au niveau ferblanterie. Puis la question a été posée d'envisager une toiture végétalisée mais, comme l'a expliqué M. Perrin, il y a une surcharge au m² par rapport à une toiture monocouche. Or, on peut continuer de faire des études, mais pour l'instant, quand il pleut fortement, il faut mettre des seaux.

M. Spinelli, entend bien les arguments développés ici et s'y rallie volontiers. Il paraît tout à fait crédible que la surcharge ne soit pas supportable pour la structure. Mais il faut admettre que dans la procédure, il n'y a pas eu de mandat d'étude pour une toiture végétalisée. Quand quelqu'un fait une proposition, il faut, si la majorité est d'accord, lancer une étude, et non pas seulement avoir un avis éclairé. C'est peut-être dans ce sens que certains se sont sentis un peu floués.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - REFECTION DU BATIMENT
OMNISPORTS -ETANCHEITE DES TOITURES ET CARBONATATION : VOTE
DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 413'000.-- SOIT 1/3
DE CHF 1'239'000.--)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de réfection du bâtiment omnisports - étanchéité des toitures et carbonation du Centre sportif Sous-Moulin -

Vu le crédit d'étude de CHF 43'000.--, voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 avril 2008 -

Vu le crédit de CHF 1'239'000.--, accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 4 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-Secours lors de sa séance du 25 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 mai 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 413'000.-- (1/3 de CHF 1'239'000.--) en vue de procéder à la réfection du bâtiment omnisports, étanchéité des toitures et carbonatation; de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif; d'amortir cette dépense de CHF 413'000.--, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de CHF 43'000.-- voté le 10 avril 2008, soit un montant total de CHF 456'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2029; de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

M. Biedermann remercie l'ensemble du Conseil municipal pour ces décisions, compte tenu du fait que cela fait quatre ans que l'on parle de ces dossiers. On pourra maintenant s'attaquer à autre chose.

6) Présentation par le Maire du rapport administratif pour l'année 2008

Le Président passe la parole à M. Biedermann, Maire.

" Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 48, lettre e) LAC, un rapport administratif annuel doit être présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif, et transmis, le moment venu au Service de surveillance des communes.

Ainsi, il est de coutume de vous présenter, lors de la séance du mois de mai, la structure dudit rapport annuel de notre commune.

Nous vous rappelons que la période administrative relatée va du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009, à l'exception du compte rendu financier, lequel suit l'exercice fiscal.

Compte tenu du succès remporté par le concept de présentation au cours de la dernière législature, nous le conserverons dans ses grandes lignes pour cette édition 2008. Le format usuel de 168 x 230 mm sera conservé, et la maquette déclinera le logo générique communal.

Ce rapport se veut le reflet des multiples activités, projets développés par la commune. Aussi, nous nous devons d'éditer un fascicule, à l'approche visuelle attrayante et relevant de manière exhaustive la vie communale.

Ainsi, les différents chapitres évoqueront successivement :

- La structure politique de la commune, accompagnée d'un message du Conseil administratif, la présentation du Conseil municipal, de ses commissions et des ordres du jour des séances de juin 2008 à mai 2009.
- Les services de la mairie et les troupes communales

- La Culture et les Sports, avec les nombreuses manifestations programmées d'année en année ou inédites; la présentation des différentes associations et institutions et de leurs activités, sans oublier : le Centre sportif Sous-Moulin et son programme varié, la 1^{ère} édition du Festival pour enfants Bim Bada Boum, le concours "Ode est Où ?" dont le projet lauréat devrait prendre place dans la fontaine/bassin du Bicentenaire, ...
- Les projets et infrastructures, reflétant les différents dicastères, à savoir :
 - *Urbanisme*, avec les divers dossiers (Plans localisés de quartiers - projet CEVA - plan directeur communal - réaménagement du Village,...)
 - *Bâtiments et constructions*, avec les divers travaux réalisés ou en cours de réalisation tels que la rénovation/transformation du bâtiment 132, rte de Chêne et de celui sis 8bis rte du Vallon, la rénovation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries, les travaux de mise en conformité de la garderie "Le Petit Manège", la réfection du préau de l'école de Chêne-Bougeries, la rénovation du parc Stagni, ...
 - *Mobilités, nature et environnement*, avec les études de circulation en cours dans divers secteurs de la commune (Gradelle/Grange-Falquet), la mise en séparatif du collecteur du chemin du Mont-Blanc, l'installation d'abribus, les mesures de modération de trafic au chemin De-La-Montagne, l'étude de stationnement sur l'ensemble du territoire communal (Urbaplan), les réfections de divers chemins, la poursuite du dossier Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), les projets en cours auprès de notre service des parcs et promenades (projet "Végétaux ligneux, santé des plantes et biodiversité végétale"), la Charte des Jardins initiée par l'Association des Intérêts de Conches, sans oublier les mesures prises et envisagées pour la gestion des déchets (déchetteries enterrées, micro-déchetteries,)
 - *Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries*
- La Petite enfance et les Affaires sociales, avec les restaurants scolaires, les crèches et garderie, le projet de "Maison de la Gradelle", la présentation du rapport "Etude sur les différentes options envisageables pour la structuration du secteur de la petite enfance – communes des Trois-Chêne", puis une description des multiples actions entreprises au profit des aînés et des personnes défavorisées, l'attribution des subventions (nouveaux critères dans le cadre du développement durable), le contrat-cadre avec la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et, le projet Année de solidarité du collège de la Gradelle 2008-2009, ...

Ce rapport annuel se terminera par une présentation des comptes de la commune au 31 décembre 2008, agrémentée de statistiques, ainsi que des renseignements officiels.

La diffusion de ce document, miroir de nos activités, tant au niveau du Conseil administratif que du Conseil municipal est prévue pour une distribution tous-ménages en septembre 2009. "

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Néant.

8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

Diffusion du rapport annuel

M. Karr adresse une question à M. le Maire concernant la diffusion du rapport annuel. Il salue la qualité du rapport et constate avec effarement, année après année, la quantité de ces brochures qui terminent dans les poubelles, dans les bacs à la Gradelle, en-dessous des boîtes aux lettres. A la poste de Chêne-Bougeries, près des cases postales, on en trouve des dizaines. Il y a là un gaspillage immense dont la commune est coresponsable dans la mesure où elle fonctionne par tous-ménages. M. Karr précise qu'il avait déjà soulevé ce problème, il y a une année, au moment de la diffusion du précédent rapport. Faut-il alors que les membres de son groupe collectent eux-mêmes tous ces rapport annuels qui sont inutilisés et qu'ils les déposent devant la Mairie pour qu'il y ait finalement une prise de conscience ? Il s'agit au bas mot de 2'000 exemplaires (sur les 5'000 diffusés) qui finissent à la poubelle, peut-être plus à terme.

M. Karr propose que, d'une part, on continue à éditer le rapport sur Internet en pdf et, d'autre part, qu'on mette en place un système (une page sur le site Internet) où les gens peuvent s'abonner et le recevoir gratuitement sur papier. Du point de vue de la proportionnalité, cela ne se justifie plus aujourd'hui d'édition un document magnifiquement fait, avec un superbe graphisme, sur du papier de toute première qualité, pour qu'il soit jeté aux orties. Il aimeraient que cette question soit étudiée pendant l'été, au moment de la production, car il pense que la diffusion tous-ménages a fait son temps.

Mme Sobanek ne partage pas cet avis. La démocratie est malheureusement parfois aussi créatrice de déchets. Tout le monde n'a pas accès à un ordinateur pour commander le rapport. Il y en a peut-être 2'000 qui passent à la poubelle, mais certains le prennent et le regardent par hasard, d'autres auront envie de s'y plonger. Il faut leur en donner l'occasion. Bien qu'elle regrette le gaspillage, elle soutient la distribution tous-ménages.

Le Président observe que les remarques ont été entendues. On verra ce que le Conseil administratif souhaite en faire.

Questions écrites de M. Perrin

Le Président signale que M. Perrin a posé en début de séance trois questions écrites. Il en donne lecture :

- 1) A partir de quel montant devrions-nous ouvrir un concours sachant que les honoraires d'architectes représentent environ 20% du coût de la construction et que le montant des travaux serait de l'ordre de 3 à 5 millions de CHF ?

- 2) Pourquoi aucune demande d'agrandissement du centre de loisirs n'a été déposée, alors que le 17 février 2005 en séance du Conseil municipal il en était fait mention, et sachant que le problème de zone de verdure n'existe pas, toute réserve ayant été faite lors de la modification de cette zone en zone de verdure ?
- 3) Quel est le rôle de la commission d'urbanisme du Conseil municipal lors de la mise en place d'un projet de construction communal ?

Le Président transmet ces questions écrites au Conseil administratif. Il invite M. Perrin à préciser sa question n° 2 à l'attention du Conseil administratif. Le Président suppose que M. Perrin fait référence au folio 3481 dans lequel on parle d'agrandissement à trois reprises, par trois intervenants différents, dans trois contextes différents.

M. Perrin répond qu'il précisera ses questions.

Entretien des arbres

Mme Othenin-Girard a entendu dire qu'il y a dix jours, par grosse bise, un arbre était tombé dans le parc Stagni près de la maison Charvoz; heureusement, il n'y avait pas d'enfants. De quel arbre s'agit-il ? Etait-ce un arbre qui posait déjà problème ?

M. Biedermann indique que ce sujet a été débattu à la commission Mobilités-nature-environnement en décembre 2008 ou début janvier 2009. On devait commencer des travaux d'entretien des arbres du parc lundi passé, mais le samedi précédent, un coup de vent a suffi à coucher le chêne situé à côté de la maison Charvoz. Fort heureusement, aucun enfant n'a été blessé.

Mme Othenin-Girard observe qu'il s'agit de l'arbre qu'on conservait en raison de la présence de nids qui semblaient plus importants que la sécurité des enfants. Elle est soulagée qu'il ne soit pas tombé lors du Festival Bim Bada Boum.

M. Spinelli fait part de son étonnement par rapport à la réaction de Mme Othenin-Girard concernant le doyen des chênes. Les travaux avaient été prévus deux jours avant que l'arbre tombe. On parle d'un arbre qui doit avoir près de 350 ans. Il ne pense pas qu'il y ait une lenteur de la part du service technique, du Conseil municipal ou de ses commissions. Les travaux comprenaient un haubanage de l'arbre, un allègement de sa couronne, une protection de ses racines et un traitement sanitaire.

Mme Othenin-Girard répond qu'elle a assisté à la séance de la commission Mobilités-nature-environnement lors de laquelle plusieurs personnes ont demandé qu'on n'entreprene rien avant une étude de nidification. La question avait alors été posée de savoir si ladite étude était vraiment nécessaire, en raison de l'urgence de l'aspect sécuritaire. La commission a alors voté et il y a eu une décision de ne pas toucher l'arbre, mais de seulement le sécuriser. Il est même indiqué dans le procès-verbal de séance qu'elle était elle-même inquiète concernant la sécurité des enfants.

Luminaires électriques

M. Rivoire souligne que dans sa générosité, le Conseil administratif a informé, lors du dernier Conseil municipal, avoir décidé de la prise en charge des frais d'entretien et de consommation électrique des luminaires (éclairage) dans les chemins privés du Mont-Blanc, des Arpillières et des Voirons. Les questions sont les suivantes :

- 1) Par souci d'équité, tous les chemins privés actuels et futurs bénéficieront-ils de ces même conditions, notamment la Gradelle, le Pré-Babel, le Pré-du-Couvent et Rigaud ?
- 2) Existe-t-il pour cet engagement communal des contrats ou conventions type (ou autres) avec les propriétaires ou copropriétaires des chemins privés ?
- 3) Combien d'années la commune assumera-t-elle ces charges financières ?

M. Biedermann donnera réponse au prochain Conseil municipal.

Liste de jurés

M. Reverdin rappelle qu'il avait demandé au dernier Conseil municipal de connaître la méthode d'élaboration des listes de jurés devant les tribunaux et notamment la répartition entre l'arrondissement 1 et 2 de Chêne-Bougeries. Il n'a pas eu de réponse pour l'instant.

M. Gailland signale qu'il existe une réponse, peut-être jugée insatisfaisante, du service des votations et élections que la commune a interpellé, suite à l'examen attentif par M. Reverdin des différentes statistiques de la répartition du nombre de jurés entre les deux circonscriptions. L'art. 37 G de la loi sur la délégation judiciaire stipule dans son alinéa 4 : les jurés sont désignés en séance publique, par chaque Conseil municipal et choisis parmi les électeurs domiciliés dans la commune. Cela étant, le 17 mai prochain, le corps électoral est appelé à se prononcer sur la modification de la loi constitutionnelle, adaptation au poste de procédure pénale suisse qui introduirait, pour autant qu'elle soit acceptée par l'électorat, des tribunaux permanents établis pour juger toutes les causes civiles, pénales et administratives, ce qui induirait la suppression des jurés des tribunaux désignés par les Conseils municipaux.

M. Gailland apporte un bref commentaire en disant qu'à la lecture du premier paragraphe de la lettre du service des votations et élections, il y a délégation de compétences aux Conseils municipaux pour désigner les jurés. Le Conseil administratif a cependant bien compris la remarque de M. Reverdin et essayera si tant est que la modification de la procédure n'est pas acceptée en votation, d'être désormais plus attentif au juste équilibre entre les deux circonscriptions, même s'il n'existe aucune obligation légale en la matière.

Courrier de l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle

M. Liberek indique avoir été rendu attentif à la lecture du courrier reçu de l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle. Il pense qu'il s'agit d'un malentendu et dans ce genre de situation, il se pose habituellement la question de savoir quelle est la part de responsabilité. Dans le cas présent, il avait

.../...

appelé M. Gailland, préalablement à l'audition du 25 novembre 2008, pour savoir ce que ce dernier lui conseillait de faire. Il s'est aussi permis de contacter le Président du Conseil municipal pour poser la même question (il n'avait pas encore eu la réponse de M. Gailland). Par la suite, ils ont tous deux répondu, ce dont il les remercie. Lorsqu'il s'est présenté à la séance de la commission ad hoc du 25 novembre 2008, il avait les idées assez claires par rapport à ce qui pouvait être communiqué aux pétitionnaires. Peut-être que la communication n'a pas été satisfaisante. Il veut bien se remettre en question par rapport à cela, mais il tient à souligner que si tel a été le cas, cela a été rectifié par la suite. Dans le courrier qu'il a adressé, il est bien mentionné que seule la partie du procès-verbal de la commission citée concernant l'audition leur sera transmise. Il ne s'agissait en aucun cas de transmettre la partie du procès-verbal qui concernait la discussion entre les membres de la commission ad hoc. Il espère que ces précisions seront de nature à éclairer la situation et éventuellement à dissiper certains malentendus.

Transmission du procès-verbal du Conseil municipal

M. Perrin a constaté que la remise du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2009 avait peiné à venir, que cela avait pris cinq semaines. Si l'on s'en tient au règlement du Conseil municipal, le délai est au plus tard de trois semaines. Il aimerait que les procès-verbaux soient transmis dans les délais.

Chorale

Mme Sommer a une question pour Mme Grandjean-Kyburz par rapport à la chorale; il avait été demandé aux élèves du CO de venir aider lors des concerts.

Mme Grandjean-Kyburz confirme qu'il s'agit bien des élèves du CO de la Gradelle qui viennent servir du sirop à ceux qui chantent.

Mme Sobanek remercie le Conseil municipal pour la confiance qui lui a été témoignée pour son élection en qualité de Présidente, et elle espère qu'elle s'en montrera digne.

9) Naturalisations (huis clos)

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente deux dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 15 oui et 6 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 14 oui et 8 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.25.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Le Président
du Conseil municipal
J. LOCHER